



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/100

11 août 2000

**PROTOCOLE D'ACCESSION DE L'ALBANIE
À L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
FAIT À GENÈVE LE 17 JUILLET 2000**

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

ENTRÉE EN VIGUEUR

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement albanais a accepté le Protocole susmentionné le 9 août 2000, reconnaissant ainsi être entièrement lié par la signature de son plénipotentiaire apposée le 17 juillet 2000.

Conformément à son paragraphe 8, le Protocole entrera en vigueur le 8 septembre 2000.

Conformément au paragraphe 1 du Protocole, l'Albanie deviendra Membre de l'Organisation mondiale du commerce le 8 septembre 2000.

La présente notification vous est adressée conformément au paragraphe 9 du Protocole.

Mike Moore
Directeur général

00-3292

WT/Let/353